

Les Abymes, le 8 janvier 2019

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS DU PREMIER  
DEGRÉ

GESTION COLLECTIVE

Réf. MPM/GH/GO  
n° 2019-009775

Dossier suivi par  
HUBERT G.  
OLIVIER G.

Téléphone  
0590 47 82 47  
0590 47 82 07  
Fax  
0590 47 81 62

Courriel  
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Localisation  
Parc d'activités La Providence  
ZAC de Dothémare  
B.P. 480  
97183 LES ABYMES CEDEX

Le Recteur de région académique Guadeloupe  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

à

- Mmes et MM. les I.E.N. chargés d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré
- Mmes et MM. les Directeurs d'Etablissement Spécialisé et de SEGPA  
s/c de Mmes et MM. les Principaux de Collèges
- Mmes et MM. les PEMFAIEN  
s/c de Mmes et MM. les I.E.N.
- Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des écoles maternelles et  
élémentaires - s/c de Mmes et MM. les I.E.N.
- Mmes et MM. les Professeurs des Ecoles,
- Mmes et MM. les Institutrices et Instituteurs  
s/c de Mmes et MM. les IEN

**OBJET : DISPONIBILITE et REINTEGRATION - 1<sup>er</sup> degré  
Rentrée 2019**

REFERENCES : Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984  
Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié

**POUR INFORMATION ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL  
INTERESSE**

Les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires, qui désirent obtenir durant l'année scolaire 2019-2020 :

- une disponibilité,
- ou un renouvellement de disponibilité,
- ou une réintégration après disponibilité,

doivent adresser leur demande écrite à l'aide l'imprimé joint (**ANNEXE 1**), **avant le 20 mars 2019 à :**

**RECTORAT DE LA GUADELOUPE  
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS du 1<sup>er</sup> DEGRÉ (D.P.E.P.)  
B.P. 480 - 97183 LES ABYMES CEDEX**

J'attire votre attention sur le fait que le fonctionnaire placé en disponibilité perd le bénéfice de son affectation. Hors de son administration ou service d'origine, il cesse également de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous rapprocher de la D.P.E.P.  
- Tél. : 05 90 47 82 47 – : 05 90 47 82 07 Fax : 05 90 47 81 62.

  
Martine PIERRE-MARIE

S'IL S'AGIT D'UNE PREMIERE DEMANDE : NE PAS EXPEDIER  
REMETTRE A L'INSPECTEUR (TRICE) de la  
CIRCONSCRIPTION  
AVANT **LE 20 MARS 2019** QUI TRANSMETTRA à la DPE –  
1<sup>ER</sup> DEGRE – PORTE 162  
Dans les autres cas, envoyer directement à l'adresse  
indiquée

# DISPONIBILITE ou REINTEGRATION 1er degré Rentrée 2019

Je soussigné(e) Mme.....  M.....

NOM D'USAGE.....PRENOM.....

NOM DE FAMILLE .....

Titularisé (e) le .....

AFFECTATION A TITRE DEFINITIF.....  A TITRE PROVISOIRE.....

ETABLISSEMENT.....

ADRESSE PERSONNELLE.....  
.....

TELEPHONE FIXE.....PORTABLE.....

SOLLICITE UNE: DISPONIBILITE (*préciser le motif*).....  
POUR UNE DUREE DE 1 AN  
POUR LA PERIODE DU.....AU.....  
*Joindre les justificatifs et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.*

SOLLICITE LE RENOUELEMENT DE MA DISPONIBILITE  
POUR UNE DUREE DE 1 AN  
*Joindre les justificatifs et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.*

SOLLICITE MA REINTEGRATION A COMPTER DU.....

ET PARTICIPE AU MOUVEMENT.....  POUR LA RENTREE.....

*Joindre obligatoirement un certificat médical datant de moins de trois mois, établi par un médecin agréé qui aura vérifié l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions d'enseignant, et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.*

DATE.....SIGNATURE.....